

Un soutien aux cadres techniques

Un rapport de l'Inspection générale dans l'optique des Jeux de Paris 2024 souligne le risque que ferait courir un changement de statut des CTS.

MARC VENTOUILLAC

Rien n'oblige l'administration à rendre public un rapport de l'Inspection générale de la jeunesse et des sports. Mais nombre d'observateurs se demandent pourquoi celui présenté le 1^{er} novembre par Yann Dyèvre et Patrick Lavaure sur la question des cadres techniques est resté secret.

L'Équipe s'est procuré ce rapport. Il pointe du doigt l'importance du rôle des cadres techniques (« cheville ouvrière du sport de haut niveau et du développement des pratiques sportives ») à un moment où leur avenir est en jeu. Il souligne également les difficultés qu'engendrerait leur transfert sous une forme ou une autre aux fédérations.

Lors de la cérémonie des vœux, la ministre Roxana Maracineanu indiquait que la question de leur statut n'avait pas été tranchée. Ce rapport n'y est peut-être pas étranger alors que les discussions sur l'Agence nationale du sport ne sont pas terminées et inquiètent toujours de nombreuses fédérations.

L'association des DTN satisfaite mais...

Les rapporteurs invitent le gouvernement à agir avec précaution : « Dans le contexte de la préparation des équipes de France aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 et de Paris 2024, la mission recommande d'écarter tout scénario de rupture, compte tenu des responsabilités

essentielles que les CTS (conseillers techniques sportifs) jouent dans le pilotage et la mise en œuvre des projets de performance fédérale. »

Et cela ne concerne pas que le haut niveau : « La mission considère que l'objectif d'augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants [...] serait très difficilement atteignable dans l'hypothèse d'une disparition ou d'une profonde transformation du dispositif des CTS. »

« Le transfert des CTS aux fédérations sportives se heurterait à plusieurs difficultés et entraînerait pour l'État des charges difficilement soutenables dans le contexte budgétaire actuel », continue le rapport. Il estime que « le transfert automatique des CTS



Stéphane Mantey/L'Équipe

sous statut d'agent privé n'est a priori pas envisageable », ne serait-ce que pour des raisons constitutionnelles.

Quant à un simple détachement auprès des fédérations sur des contrats de droit privé (« seule solution envisageable au plan juridique pour permettre à l'État de se dégager, à terme, des charges de rémunération »), il pose aussi des « difficultés juridiques » et « n'offrirait pas de garanties dans la pérennisation des apports du dispositif actuel ». Cela représenterait un surcoût budgétaire important pour l'État, que le rapport évalue à

20 570 000 € par an (liés à des problèmes de charges), « qui pourrait toutefois être partiellement compensé par la suppression des compléments de rémunération versés aux CTS par les fédérations ».

L'association des directeurs techniques nationaux présidée par Philippe Bana s'est félicitée de la teneur de ces 140 pages. Mais « s'étonne par ailleurs de la suppression brutale des recrutements avec la disparition de concours de professeurs de sport 2019 » et de « la demande de suppression immédiate de 41 postes de CTS ». **E**

La ministre des Sports Roxana Maracineanu affirme que le sort des CTS n'est pas encore scellé.